

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROËNS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 3 mars 2026**

Sommaire

03/03/26 – 1 – Organisation municipale – Avenant à la convention du groupement d’achat d’énergie du SDE 22

03/03/26 – 2 – Organisation municipale – Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, collectif et non collectif, pour l'année 2024.

03/03/26 – 3 – Travaux et aménagement – Point sur les travaux et aménagements

03/03/26 – 4 – Finances communales – Attribution d’une subvention au collège Jean Monnet

03/03/26 – 5 – Finances communales – Attribution d’une subvention à l’Association sportive du collège Notre-Dame

03/03/26 – 6 – Finances communales – Convention de subvention relative au financement d’un emploi associatif local au sein de l’association sportive Broons – Trémur

03/03/26 – 7 – Finances communales – Votes des Comptes Financiers Uniques 2025 : budget principal – budgets annexes du Camping et du lotissement de la Croix Nicole

03/03/26 – 8 – Finances communales – Présentation et vote du budget 2026 du lotissement de la Croix Nicole

03/03/26 – 9 – Questions diverses

**Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÛNS**

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 3 mars 2026

Le mardi trois mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme Christianne MACÉ, Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/03/26 – 1 – Organisation municipale – Avenant à la convention du groupement d'achat d'énergie du SDE 22

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant.

03/03/26 – 2 – Organisation municipale – Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, collectif et non collectif, pour l'année 2024.

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération ;

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 octobre 2025, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 octobre 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

03/03/26 – 3 – Travaux et aménagement – Point sur les travaux et aménagements

Gymnase du chalet :

Un constat d'huissier a été réalisé le lundi 23 février.

Un 3ème courrier de mise en demeure a été envoyé à l'entreprise SMAC à la suite de ce constat.

Une nouvelle équipe a mis en œuvre les actions nécessaires afin de traiter les désordres observés à répétition pendant les intempéries. Fin février, alors qu'il pleuvait, aucune fuite n'a été constatée.

Le 2 mars, il a été proposé au club de hand de reprendre ses entraînements dans la salle et d'attendre les prochaines intempéries avant de programmer de nouvelles rencontres, afin de s'assurer qu'aucune infiltration ne réapparaisse.

Un mail a été envoyé à l'entreprise afin qu'elle puisse poursuivre les travaux programmés sur les toitures des vestiaires et des foyers.

Placis de la lanterne :

Une réunion de coordination de travaux s'est déroulée le lundi 2 mars en présence des maîtres d'œuvre de la commune et de la pharmacie. Le maître d'œuvre de la pharmacie informe la commune que clos couvert sera terminé en avril et que les travaux des aménagements extérieurs pourront être réalisés.

Les travaux relatifs aux réseaux seront réalisés en mai : passage des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable, d'eaux usées, des réseaux électriques et de téléphonie.

Les travaux d'aménagement de la place : aménagements paysagers, parking, pavage, enrobés seront réalisés en septembre, en même temps que les travaux d'aménagement intérieur de la pharmacie et des logements.

M. RAMARÉ précise que lors de la réunion de coordination, le maître d'œuvre a indiqué que l'ouverture de la pharmacie était prévue le 1^{er} février 2027.

Travaux rue de la gare :

M. RAMARÉ informe qu'une réunion de coordination est programmée le mardi 10 mars à 14h afin d'organiser et planifier les travaux de reprise.

Il souligne la nécessité d'une vigilance particulière quant au chevauchement des chantiers du Placis de la Lanterne, de la Place Du Guesclin et des travaux de reprise de la rue de la Gare.

Il mentionne également les barrières observées à Pléneuf-Val-André et estime que l'usage d'un dispositif similaire pourrait être pertinent à Broons les jours de marché, afin de limiter la circulation.

M. MIRIEL considère que cet équipement représenterait un coût important.

M. KERRIEN rappelle que la solution actuellement mise en œuvre a également un coût : mobilisation des agents pour déplacer les blocs béton et utilisation répétée du tracteur, entraînant une usure prématurée du matériel.

Parking de la Madeleine :

Les élus constatent que le mur a été correctement maçonné, cependant Mme BOTREL s'interroge sur le retrait du muret par rapport à la route, laissant des délaissés qu'il faudra aménager. Il reste également à définir la couleur des joints. Il est proposé d'appliquer la même teinte au mur mitoyen qui sera consolidé par l'entreprise KERMAEN en juin prochain pour un coût de 17 942,50 € HT.

Travaux sur la place Du Guesclin :

Les pavés Roxem sont actuellement posés en « queue de paon ». S'il est convenu de repositionner les pavés de la même façon, la durée des travaux est estimée à environ quinze jours. Afin de réduire ce délai, une pose en arcs pourrait être envisagée. Cette option mérite d'être étudiée afin d'éviter un blocage trop long de la circulation.

Le stationnement pourra être maintenu, les places bitumées n'étant pas concernées par ce réaménagement. Toutefois, M. le Maire souligne que la configuration en impasse pourrait entraîner des manœuvres délicates.

M. KERRIEN évoque la possibilité d'organiser une animation afin de compenser la fermeture de la voie, tout en reconnaissant que cela pourrait également attirer davantage de monde.

M. GOUVARY rappelle que les désagréments ne concerneraient qu'une période relativement courte.

M. KERRIEN souligne néanmoins que des contraintes subsisteront inévitablement, notamment une baisse de fréquentation pour certains commerces comme la boulangerie ou le tabac.

M. RENAULT propose de consulter les commerçants afin d'identifier la période qui les impacterait le moins.

M. RAMARÉ rappelle enfin qu'aucun chantier ne peut être réalisé sans impact et qu'il convient donc d'en limiter les effets autant que possible.

Arrêt de bus – route de Lamballe :

Les travaux de mise en conformité ont débuté aujourd'hui, mardi 3 mars.

03/03/26 – 4 – Finances communales – Attribution d’une subvention au collège Jean Monnet

M. KERRIEN, dont le fils est concerné par l’attribution de cette subvention, ne prend pas part aux échanges et au vote et quitte la salle.

Le collège Jean Monnet a organisé un voyage scolaire du 18 au 24 janvier 2026 permettant à des élèves de 4e de bénéficier d’un séjour au ski.

10 élèves du groupe concerné résident à Broöns.

Le collège Jean Monnet a sollicité la commune, le 6 février, afin de demander une aide au financement pour ce voyage.

La règle établie par la commune de Broöns est la suivante : une subvention de 30 € est attribuée par enfant de Broöns, pour un voyage d’au moins 4 jours et 3 nuits.

Il est proposé d’attribuer une subvention de 300 € au Collège Jean Monnet pour les élèves résidant à Broöns.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 300 € au Collège Jean Monnet.

03/03/26 – 5 – Finances communales – Attribution d’une subvention à l’Association sportive du collège Notre-Dame

Le 17 février 2026, l’Association a sollicité le concours de la commune de Broöns afin qu’elle l’accompagne financièrement pour pérenniser les activités planifiées sur l’ensemble de l’année scolaire.

200 € avaient été versés en janvier 2024 et en janvier 2025.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l’attribution d’une aide financière à l’Association sportive U.G.S.E.L. pour l’année 2026.

M. RAMARÉ demande si d’autres subventions ont été revalorisés.

M. RENAULT indique que le montant habituellement versé pourrait être attribué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le versement d’une subvention de 200 €

03/03/26 – 6 – Finances communales – Convention de subvention relative au financement d’un emploi associatif local au sein de l’association sportive Broöns – Trémear

M. le Maire précise que cette convention a déjà été renouvelée plusieurs fois et qu’il s’agit, à nouveau, de s’engager pour deux années supplémentaires.

La commune participe au financement d'un poste salarié au sein de l'association sportive Broöns-Trémeur, dans le cadre du dispositif d'aide aux emplois associatifs locaux, piloté par le Département.

Le Département a voté son Budget Primitif 2025 les 24 et 25 mars derniers et a inscrit dans sa délibération N°5.2 « Soutenir les associations et leurs emplois associatifs » pour la période 2025-2028, une nouvelle autorisation d'engagement pluriannuelle pour les emplois associatifs locaux de 6 964 000 € et une nouvelle autorisation d'engagement pluriannuelle de 3 510 000 € pour les emplois associatifs Départementaux avec un total de crédits de paiement 2025 de 2 719 000 € (1 780 000 € pour les EAL, et 939 000 € pour les EAD).

Ces dispositions prises par l'Assemblée départementale en matière de soutien aux emplois associatifs, permettent donc de proposer au vote les demandes calendaires de renouvellement des aides emplois associatifs locaux et départementaux au fur et à mesure des Commissions Permanentes du Département de l'année 2025.

Ainsi la Commission Permanente du Département de novembre 2025, a adopté le renouvellement d'aides aux emplois associatifs locaux et départementaux.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif local au sein de l'association sportive Broöns – Trémeur dont la commune est co-financeur local à hauteur de 6 000 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif local au sein de l'association sportive Broöns – Trémeur pour 2026 et 2027.

03/03/26 – 7 – Finances communales – Votes des Comptes Financiers Uniques 2025 : budget principal – budgets annexes du Camping et du lotissement de la Croix Nicole

M. KERRIEN rappelle le problème technique d'ampleur nationale qui a affecté les plateformes de télétransmission de l'État, empêchant le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) lors de la séance du 26 février 2026. Cette séance avait alors été consacrée à la présentation de l'exécution budgétaire 2025 et des résultats sans vote des CFU, reporté à la présente séance.

Il rappelle que les CFU doivent être validés en amont par les services de gestion comptable, ce qui a été réalisé aujourd'hui. Par conséquent, la séance de ce jour est consacrée au vote des CFU

M. le Maire ne prend pas part à cette délibération et quitte la salle.

Pour ce vote, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à M. Ronan KERRIEN, adjoint aux finances et quitte ensuite la salle de réunion.

Sont alors présentés les comptes administratifs 2025, au vu du Compte Financier Unique du comptable public, ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2026.

CFU 2025 du Budget Principal

Dépenses de fonctionnement :	2 520 381,48 €
Recettes de fonctionnement :	3 451 544,52 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	931 163,04 €
Excédent reporté :	631 882,09 €
Excédent cumulé de la section fonctionnement :	1 563 045,13 €

Dépenses d'investissement :	3 162 253,84 €
Recettes d'investissement :	2 613 823,19 €
Excédent de la section investissement :	- 548 430,65 €
Excédent reporté :	457 505,26 €
Déficit cumulé de la section investissement :	- 90 925,39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget principal présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du budget principal.

CFU 2025 du Budget annexe du camping

Dépenses de fonctionnement :	25 464,27 €
Recettes de fonctionnement :	30 936,34 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	5 472,07 €
Excédent reporté :	5 925,67 €
Excédent cumulé de la section fonctionnement :	11 397,74 €

Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	683,22 €
Excédent de la section investissement :	683,22 €
Excédent reporté :	20 395,98 €
Excédent cumulé de la section investissement :	21 079,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Annexe du Camping présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du budget Annexe du Camping.

Budget annexe du Lotissement de la Croix Nicole

Dépenses de fonctionnement :	6 058,00 €
Recettes de fonctionnement :	6 058,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	0,00 €
Excédent reporté :	0,00 €
Excédent cumulé de la section fonctionnement :	0,00 €

Dépenses d'investissement :	6 057,60 €
Recettes d'investissement :	20 000,00 €
Excédent de la section investissement :	13 942,40 €
Excédent reporté :	0,00 €
Excédent cumulé de la section investissement :	13 942,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Annexe du Lotissement de la Croix Nicole présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique du budget Annexe du Lotissement de la Croix Nicole.

03/03/26 – 8 – Finances communales – Présentation et vote du budget 2026 du lotissement de la Croix Nicole

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Monsieur KERRIEN présente le budget primitif 2026 relatif au lotissement de la Croix Nicole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de la Croix Nicole 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 13 942,40 €
 - Section d'investissement : 20 000,00 €
 - Total : 33 942,40 €

03/03/26 – 9 – Questions diverses

Calendrier

- Dimanche 15 mars : élections municipales – tenue des bureaux de votes

Intervention de M. le Maire

M. le Maire indique qu'il s'agit de son dernier conseil municipal. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur accompagnement sans faille tout au long du mandat. Il adresse également des remerciements particuliers aux adjoints pour leur implication dans leurs domaines respectifs, rappelant que les réunions d'adjoints ont parfois été plus longues que les conseils municipaux eux-mêmes.

Il formule ses vœux de réussite à la future équipe municipale.

M. le Maire souligne que le mandat qui s'achève a été particulier, marqué notamment par la période de pandémie, plusieurs litiges ainsi que des changements successifs de directeurs généraux des services.

Malgré ce contexte, il estime que de nombreux projets ont été menés à bien et indique entendre régulièrement que « Broöns a bougé », ce qui, selon lui, signifie que les objectifs fixés ont été atteints.

Il remercie une nouvelle fois l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement. Il ajoute avoir pris le temps de comptabiliser le nombre de réunions auxquelles il a participé au cours de ses années d'engagement et indique en avoir dénombré plus de 2 000. Ces propos sont salués par de nouveaux applaudissements de l'assemblée.

Interventions des conseillers

M. MIRIEL prend la parole et estime que M. LAGUITTON est probablement l' élu ayant cumulé le plus de mandats au sein de la commune, avec sept mandats.

M. RENAULT intervient ensuite. Il souligne qu'il s'agit d'un conseil municipal particulier puisqu'il marque la fin d'une mandature. Il rappelle que cette période a été marquée par la pandémie mais également par de nombreux projets et un niveau d'investissements record.

Il remercie les élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter et évoque le nombre d'années d'engagement que chacun a consacré à la collectivité. Il tient également à saluer l'engagement exemplaire de M. Roger HERVÉ. À l'attention des élus qui poursuivront leur engagement, il indique que « le compteur va continuer de tourner ».

M. RENAULT revient ensuite sur le parcours de M. Denis LAGUITTON, évoquant 43 années d'engagement au service de la commune : d'abord conseiller municipal, puis adjoint, avant d'exercer les fonctions de maire au cours des dix dernières années, soit 31 années au sein de l'exécutif municipal.

Il rappelle que M. LAGUITTON a travaillé aux côtés de quatre maires avant d'être lui-même élu à cette fonction : M. LABBÉ, M. DENIEL, M. LAMARCHE et M. ROUXEL.

Il souligne qu'être maire ne consiste pas seulement à signer des arrêtés mais implique de traiter une grande diversité de sujets et de responsabilités. Il évoque ainsi plus de 500 conseils municipaux, des milliers d'heures consacrées à la commune, ainsi que les sacrifices personnels et familiaux que seuls les élus peuvent réellement mesurer.

Au nom du conseil municipal, il remercie M. le Maire pour son dévouement et pour la confiance qu'il a accordée à l'équipe municipale au cours de ces années. Il lui remet enfin son écharpe de maire et lui souhaite une nouvelle étape de vie sereine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée